l'Eglife n'est pas remplie de corps. Je | ve-t-on beaucoup de terre pour atne puis pas re'pondre à la deuxieme partie de la question.

- Q. Quelle pre'caution prent-on en y mettant des corps pour empêcher l'infection? Avez-vous donne' quelque instruction à ce sujet.
- R. Les pre'cautions qu'on prend font : on fair la fosse aussi profonde que le terrein le permet, et on met de la chaux dans chaque cercueil. C'est l'instruction que j'ai donne' au be'deau.
- O. Avez-vous jamais trouve ou senti quelque mauvaise odeur dans les Eglises, dans les tems chauds ou humides? S'est-on plaint à vous de ces mauvaifes odeurs? Pouvez-vous citer quelque fait à ce sujet.

R. Non; quoique je sois à l'Eglise plus souvent que personne, je ne puis pas citer aucun fait: j'ai entendu quelque murmure, mais 'a moi en personne, on n'a jamais rien dit. C'étoit de la part de ceux qui n'alloit jamais 'a l'Eglise.

Mr. le Juge Panet dit qu'il avoit une question 'a faire, " Si Monseigneur croyoit qu'on dut inhumer dans les Eglises?

Mr. l'Orateur objecta. On devoit questionner aux faits; et non aux opinions.

Mr. le Juge Panet n'infifta point. Il se proposoit de faire mettre une autre queltion, " Quelles font les perfonnes qui ont droit d'être enterre'es dans les Eglises.

"Mr. l'Orateur objecta à la question. Il remarqua que ce droit s'acqueroit par la loi ou par contrat; et qu'on pouvoit avoir une évidence plus directe: Mr. le Juge n'infifta pas.

Q. Le cime'tière à l'entour de l'Eglife n'est-il pas plein? et peut-on y

teindre le roc?

- R. Le dernier Bedeau s'est plaint que la terre étôit rare dans le cime'tiere; cependant on peut y mettre nouveaux corps, pendant 5 ou 6 Trouve-t-on beaucoup de terre pour atteindre le roc? Je ne puis pas y re'pondre; le roc n'est pas d'e'gale distance partout.
- Q. La même question pour le cimétiere des l'icotés.
- R. Le cime'tiere des Picote's n'est pas plein. On y a apporte' 4000 voyages de gravois. Depuis ce tens je n'ai pas oui-dire qu'il manquoit de ter-Je ne fais pas s'il y a/loin pour atteindre le roc.
- Q. S'il y a encore de la place dans le cime'tiere des Picote's pour y mettre de nouveaux corps; et pour coinbien de tems il peut fervir de cime'tie-
- R. J'ai de'jà re'pondu à la premiere partie de la question en disant qu'il n'est pas plein : on peut y mettre des nouveaux corps. Combien de tems il peut servir? Peut-être dix, peutêtre vingt ans.
- Q. Si vous vous êtes apperçu d'aucun inconvenient re'fultant de l'état actuel des cimétieres de votre paroiffe; et quels font ces inconvenients.?
 - R. Je ne me fuis apperçu d'aucuns.
- Q. Depuis qu'on inhume des morts dans votre paroille, vous a-t-on fait a vous quelque plainte, ou vous êtesvous apperçu qu'il c'toit re'fulte' quelqu'inconvenient à la fante de vos paroifliens?
- R. On ne m'a fait aucune plainte et je ne me fuis apperçu d'aucun inconvenient.
- Q. La fabrique de votre paroifle recevroit-elle quelque diminution on mettre de nouveaux corps ? y trou- préjudice en son revenu, si on empe-